

APPEL À MANIFESTATION D'INTERET

Appui à la coordination régionale des maisons sport santé d'Occitanie

Autorités responsables de l'appel à manifestation d'intérêt :
Le Directeur général de l'agence régionale de santé Occitanie
La Rectrice de la région académique Occitanie

Date limite de dépôt des dossiers de candidatures : 19 septembre 2025

Pour toutes questions :
olivier.coste@region-academique-occitanie.fr
laurence.bertherat@ars.sante.fr

➤ CONTEXTE NATIONAL

En 2011, la Haute Autorité de santé (HAS) a reconnu l'activité physique et sportive comme thérapeutique non-médicamenteuse. Depuis, les évolutions juridiques ont introduit la possibilité pour les médecins traitants de prescrire de l'activité physique adaptée aux patients atteints d'une affection longue durée (ALD) permettant ainsi d'intégrer dans le parcours de soin l'activité physique et sportive comme facteur de santé physique et mentale.

C'est dans ce contexte que la Stratégie nationale sport-santé (2019-2024) pilotée par le Ministère des sports, des jeux olympiques et paralympiques et le Ministère chargé de la santé a été construite.

Le programme des Maisons sport-santé (MSS) a été créé en 2019. Elles visent à lutter contre la sédentarité et ses conséquences néfastes sur la santé publique, notamment l'obésité et les maladies cardiovasculaires, en ciblant prioritairement les personnes atteintes d'affections de longue durée et les publics éloignés de l'activité physique et sportive.

La reconnaissance de ces structures dans le Code de la santé publique, inscrite dans la loi du 2 mars 2022 visant à démocratiser le sport en France, a permis de préciser leur rôle. Leurs missions consistent à la fois à accompagner en proximité les patients atteints d'affection de longue durée, de maladies chroniques ou en risque de perte d'autonomie vers une pratique d'activité physique adaptée à but thérapeutique, mais aussi à contribuer au virage vers la prévention, en amenant à la pratique régulière d'une activité physique et sportive les publics les plus éloignés.

➤ CONTEXTE REGIONAL

La première stratégie nationale sport santé s'est déclinée en Occitanie dans le cadre d'un plan régional « Sport, Santé, Bien-être » 2019-2024.

L'ARS Occitanie a inscrit la promotion et le développement de la pratique des activités physiques et sportives (APS) dans son projet régional de santé 2023-2028 :

- PRS - PF.02_E1.D2 - Renforcer la visibilité, la lisibilité et l'attractivité des programmes et actions de prévention, de promotion de la santé et de santé environnementale

En juin 2025, 61 MSS sont habilitées en Occitanie (500 en juin 2024 en France).

Des MSS sont présentes dans tous les départements d'Occitanie : 5 dans le 09, 2 dans le 11, 6 dans le 12, 5 dans le 30, 10 dans le 31, 2 dans le 32, 7 dans le 34, 4 dans le 46, 2 dans le 48, 2 dans le 65, 7 dans le 66, 4 dans le 81, 3 dans le 82, 2 régionales.

C'est dans ce cadre que s'inscrit cet appel à manifestation d'intérêt qui vise à appuyer la DRAJES et l'ARS Occitanie dans la mission d'animation et de coordination du réseau des maisons Sport Santé.

1. Le cadre juridique

Cet appel à manifestation d'intérêt s'appuie sur les textes en vigueur :

- Loi du 2 mars 2022 visant à démocratiser le sport en France
- Décret n° 2023-170 du 8 mars 2023 relatif à l'habilitation des maisons sport-santé fixe les conditions d'attribution de l'habilitation des MSS
- Décret n° 2023-234 du 30 mars 2023 relatif aux conditions de prescription et de dispensation de l'activité physique adaptée
- Arrêté du 25 avril 2023 portant cahier des charges des maisons sport-santé et contenu du dossier de demande d'habilitation et de renouvellement d'habilitation

2. Les objectifs

Le présent appel à manifestation d'intérêt a pour objectif d'identifier la structure qui portera la mission d'appui à la coordination régionale des maisons sport santé d'Occitanie.

L'enjeu principal est de créer une dynamique avec et autour des maisons sport santé au niveau régional, de les aider à se professionnaliser davantage et d'être reconnues sur chacun des territoires.

3. Les missions

Appui à l'ARS et à la DRAJES dans l'animation régionale du réseau des maisons sport santé

- **Apporter un appui à l'organisation logistique d'une journée régionale par an** d'animation du réseau des maisons sport santé en lien avec la DRAJES et l'ARS et les correspondants départementaux SDJES et DDARS. Selon les thématiques abordées, des liens seront à rechercher avec le réseau sport-santé (ESMS, ETP, CLS, CPTS, CH, mouvement sportif régional, organismes mutualistes, assurance maladie...)
- **Apporter un appui à l'organisation de journées de travail, regroupements des maisons sport santé sur des sujets spécifiques (gouvernance, cahier des charges, ...)**

Appui aux délégations départementales ARS et aux SDJES dans l'animation départementale du réseau des maisons sport santé

- **Apporter un appui aux coordinations départementales des MSS** assurées par les SDJES et DDARS au cas par cas en fonction de leurs demandes et besoins en termes de logistique (organisation d'évènements,...), d'apports de contenus (ex : interventions sur des sujets spécifiques...) ou d'expertise selon les départements (ex : spécificité des MSS itinérantes...)

Accompagner les maisons sport santé dans leur structuration et leur fonctionnement

- **Mettre en place des outils de bonnes pratiques à destination des maisons sport santé :**
 - o outils de partage d'informations
 - o outils facilitant la coordination des acteurs (ex : convention de partenariat type...)
 - o outils facilitant la prescription d'APA (applications...)

- modèles types de document (ex : kit de prescription, fiche de poste type de coordonnateur MSS...)
- **Apporter un appui spécifique à certaines MSS** en complémentarité des accompagnements déjà en place (ex : efFORMip,...) à la demande des DDARS et SDJES (ex : besoin d'un accompagnement spécifique à la prise de poste d'un coordonnateur, difficultés de fonctionnement...)

Améliorer la communication et la visibilité des maisons sport santé d'Occitanie

- **Gérer le site internet Occitanie Sport Santé en lien avec le prestataire webmaster actuel**
 - Recensement des acteurs intervenant en activité physique
 - Animation et gestion du site internet
 - Mise à jour des données du site internet
 - Organisation de séances de travail contribuant à la définition du nouveau cahier des charges du site internet
- **Améliorer l'accessibilité et la visibilité des maisons sport santé**
 - **Promouvoir les maisons sport santé** auprès des partenaires du monde du sport et de la santé, ...
 - **Participer à la campagne de communication** Occitane pour promouvoir les MSS : flyers, dépliants, vidéos....

4. Les liens partenariaux

- Acteurs institutionnels (ARS, DRAJES, collectivités...);
- Mouvement sportif régional (CROS, ligues...);
- Professionnels de santé (URPS, FECOP, guichet unique URPS, ...);
- Mutualité et Assurance Maladie;
- Acteurs du champ de la recherche et de la formation (Université, laboratoires de recherche, organismes de formation...);

5. Les conditions d'éligibilité

Les structures éligibles sont des structures à vocation régionale ayant une bonne connaissance du mouvement sportif et du champ de la santé.

La demande devra faire apparaître le nom et les coordonnées du référent régional ainsi que le temps de travail prévisionnel dédié à la coordination.

Il est recommandé de prendre attache avec les services de l'Etat avant tout dépôt de candidature – DRAJES et ARS.

6. La composition du dossier

Les structures candidates adresseront un dossier de candidature qui exposera les modalités d'actions envisagées pour réaliser les missions détaillées ci-dessus. Il sera composé d'une présentation :

- des besoins identifiés par les Maisons Sport Santé en matière d'appui, d'animation et de coordination

- des réponses proposées et des actions envisagées ;
- de la méthode de travail envisagée ;
- de l'organisation humaine et financière prévue pour la mise en œuvre des solutions proposées
- du lien avec les différents partenaires
- du rétroplanning proposé pour la mise en œuvre des actions.

Les opérateurs sont invités à joindre également tout document leur paraissant utile à la compréhension de leur projet.

Au-delà de leur dépôt formel, le projet retenu pourra faire l'objet d'adaptation afin de tenir compte de l'enveloppe financière dont disposera l'Agence Régionale de Santé et la DRAJES.

7. Les critères de sélection des dossiers

Les dossiers de candidature seront sélectionnés selon les critères suivants :

- La qualité du projet :
 - Définition du projet au regard des besoins identifiés et de l'offre territoriale des MSS existantes
 - Caractère partenarial du projet
- La mise en œuvre du projet :
 - La cohérence et la faisabilité budgétaire du projet
 - Le calendrier de mise en œuvre prévu
 - Les modalités de suivi de l'activité et d'évaluation (livrables prévus...)
- Les caractéristiques de la structure candidate :
 - Expérience du candidat dans la coordination de dispositifs, dans l'appui et l'accompagnement de structures
 - Expertise du candidat en matière de sport-santé
 - Posture de la structure candidate vis-à-vis des autres maisons sport santé
 - Compréhension du positionnement de la structure vis-à-vis des institutions ARS et DRAJES

Une priorité sera donnée aux structures d'envergure régionale, implanté en Occitanie, ayant une expertise dans le domaine du sport santé et une bonne connaissance des maisons sport santé.

8. Les modalités de financement

Les financements pourront porter sur :

- Le recrutement d'un temps dédié à la mise en œuvre des missions régionales ;
- Les frais de déplacement, l'organisation de journées et réunions régionales ;
- Les frais du site internet Occitanie Sport Santé (webmaster actuel)
 - Frais de refonte du site internet évalués à 10 000 euros
 - Frais d'hébergement et de maintenance évalué à 1000 euros / an

Le projet devra s'inscrire dans une enveloppe budgétaire n'excédant pas 80 000 euros.

La structure retenue sera soutenue financièrement par l'ARS et la DRAJES.

9. Les modalités de dépôt

Les dossiers de demande de subvention devront être transmis par voie dématérialisée en format PDF à ars-oc-dsp-promotion-sante@ars.sante.fr dans la période **du 08/07/2025 au 19/09/2025**.

10. Instruction et notification

L’instruction des demandes sera réalisée conjointement par l’Agence Régionale de Santé et la direction régionale académique à la jeunesse à l’engagement et aux sports.

La décision et l’envoi de la notification seront réalisées au niveau régional par la DRAJES et l’ARS. Les notifications seront transmises entre le 6 et le 15 octobre 2025.

11. Contacts des services de l’Etat

Direction Régionale Académique à la Jeunesse, à l’Engagement et aux Sports Occitanie	Agence Régionale de Santé Occitanie
Olivier COSTE olivier.coste@region-academique-occitanie.fr	Laurence BERTHERAT laurence.bertherat@ars.sante.fr